



**AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02**

**RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES
DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, au 531, rue de l'Église Sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska (Québec) G0L 3J0;

QU'à la séance ordinaire du 9^e jour du mois de juillet 2024, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le règlement **no 2024-02** intitulé :

**« RÈGLEMENT 2024-02 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES DIFFÉRENTS
BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX »**

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 10^e JOUR DU MOIS DE
JUILLET 2024.**

Cédric Lauzon

Directeur général et greffier-trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

- RÈGLEMENT 2024-02 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES DIFFÉRENTS
BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX -

Règlement 2024-02

Je soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité, le 10^{ième} jour du mois de juillet 2024, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 10^{ième} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2024.



Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier